



Paris, le 05 juillet 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 2 juillet 2019, à l'issue du Comité de Pilotage de la Marque Ville Impériale, les maires et représentants des dix-huit villes de l'association ont décidé d'accepter la candidature de l'île de Sainte-Hélène.

L'Histoire ne peut oublier l'exil de l'Empereur et sa mort à Sainte-Hélène le 5 mai 1821.

Indubitablement, l'île est marquée par la présence de l'Empereur. Napoléon I<sup>er</sup> y séjourna les dernières années de sa vie. Ainsi nous pouvons y retrouver le pavillon des Briars, la maison de Longwood où séjourna l'Empereur, ou encore la tombe de ce dernier dans la vallée Sane.

Le réseau des villes impériales œuvre au rayonnement du patrimoine lié aux Premier et Second Empires. Véritable outil de valorisation touristique, toutes nos villes sont investies pour faire vivre cet héritage.

Ainsi afin d'affirmer l'attachement de la Nation à son Histoire, la Marque Ville Impériale ouvre dès à présent son réseau aux villes hors de France dotées d'un patrimoine lié à l'Empire.

**La Marque Ville Impériale**